

MAINTIEN À DOMICILE

Un service à disposition des personnes privées d'autonomie.

Le service de maintien à domicile est à la disposition des personnes momentanément ou durablement privées d'une partie de leur autonomie afin de leur permettre de rester chez elles. Sous certaines conditions (âge, ressources, handicap...), ces personnes peuvent bénéficier d'une auxiliaire de vie pour les accompagner dans leurs actes essentiels (toilette, repas...) et/ou d'une aide ménagère.

Les aides à domicile interviennent entre autres auprès des personnes âgées résidant à Alès, en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux.

- Elles accompagnent les personnes dans leur vie quotidienne (entretien du logement, cuisine, repas, accompagnement aux courses), stimulent les activités intellectuelles ou physiques (sorties loisirs) et contribuent à l'épanouissement de leur vie sociale et relationnelle.
- Elles sont à l'écoute et savent s'adapter à la situation de chaque personne ainsi qu'à leurs attentes.
- Elles sont discrètes et respectent l'intimité.
- Par leurs connaissances en matière de santé et d'hygiène elles peuvent élaborer un repas équilibré et adapté.

Maison des solidarités

Adresse

CCAS, Mairie Prim', 5 rue Baronnie, 30100 Alès

Téléphone

04 66 54 23 26

Courriel

ccas@ville-ales.fr

Téléchargement

Téléchargez le livret d'accueil du service d'aide et d'accompagnement à domicile
(PDF – 779 Mo)

[Cliquez ici](#)